

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du CEB et être âgé de 16 ans minimum **ou** présenter une épreuve écrite d'admission en français de niveau CEB.

MODALITES D'INSCRIPTION

La carte d'identité et le titre d'études.

Droit d'inscription : 25€ auxquels s'ajoutent 1 montant de 0,22€ par période + un complément de 0,13€ par période, plafonnés suivant le nombre de périodes.

Le droit d'inscription est de 25,00 € pour les **demandeurs d'emploi chômeurs complets indemnisés** (n° inscription du FOREM) et pour les personnes qui émarquent au **CPAS** (attestation du CPAS).

Paiement par BANCONTACT

DUREE DES ETUDES

Minimum 2 ans à raison de 3 ou 4 soirées par semaine, de 17H45 à 21H05. La formation peut être échelonnée sur 2 à 5 ans en respectant l'organigramme de la section.

Ce système modulaire permet un étalement des unités d'enseignement.

TITRE DELIVRE

Attestation de réussite pour chaque unité d'enseignement.

Certificat de qualification PEINTRE EN CARROSSERIE spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

I.E.P.S.C.F.

Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française

Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 NAMUR

Matricule 9.236.042

Tél : 081/22.29.03 – 22.92.39 - Fax : 081/23.06.82

E-mail : info@iepscf-namur.be

Pendant la période scolaire : de 8h30 à 12h et de 13h15 à 21h,
le samedi de 8h30 à 13h30.

Pendant les congés scolaires: voir site www.iepscf-namur.be



I.E.P.S.C.F.
Namur Cadets



PEINTRE EN CARROSSERIE

Le peintre en carrosserie assure les différents travaux de peinture et manipule les équipements et appareils ci-après : systèmes de mélange de couleurs (préparation de couleurs et teintes) ; cabines de peinture ; installation de peinture: traitement de l'air, pistolet, etc.

Préalablement à ces travaux de finition, il exécute tous les travaux de préparation des surfaces à traiter, ponçage, application mastic,...

Il a le souci de respecter les règles de sécurité et d'hygiène propre au métier et prend les mesures adéquates pour le respect de l'environnement. Il planifie ses travaux en tenant compte des directives du tôlier ou du carrossier.

Tâches :

Pour la préparation des surfaces à traiter :

- recouvrir (protéger) et, au besoin, démonter les parties qui ne sont pas à traiter ; dégraisser les parties abîmées ; appliquer les techniques abrasives et la classification des systèmes d'abrasion ; poncer les parties abîmées ;
- appliquer le mastic selon différents procédés et le primer ;
- appliquer à l'aide d'un pistolet les "fillers" ;
- retoucher les cordons de soudure et les surfaces repeintes (meulage, limage,...) ;
- exécuter les travaux de montage éventuels, dépose, repose d'accessoires.

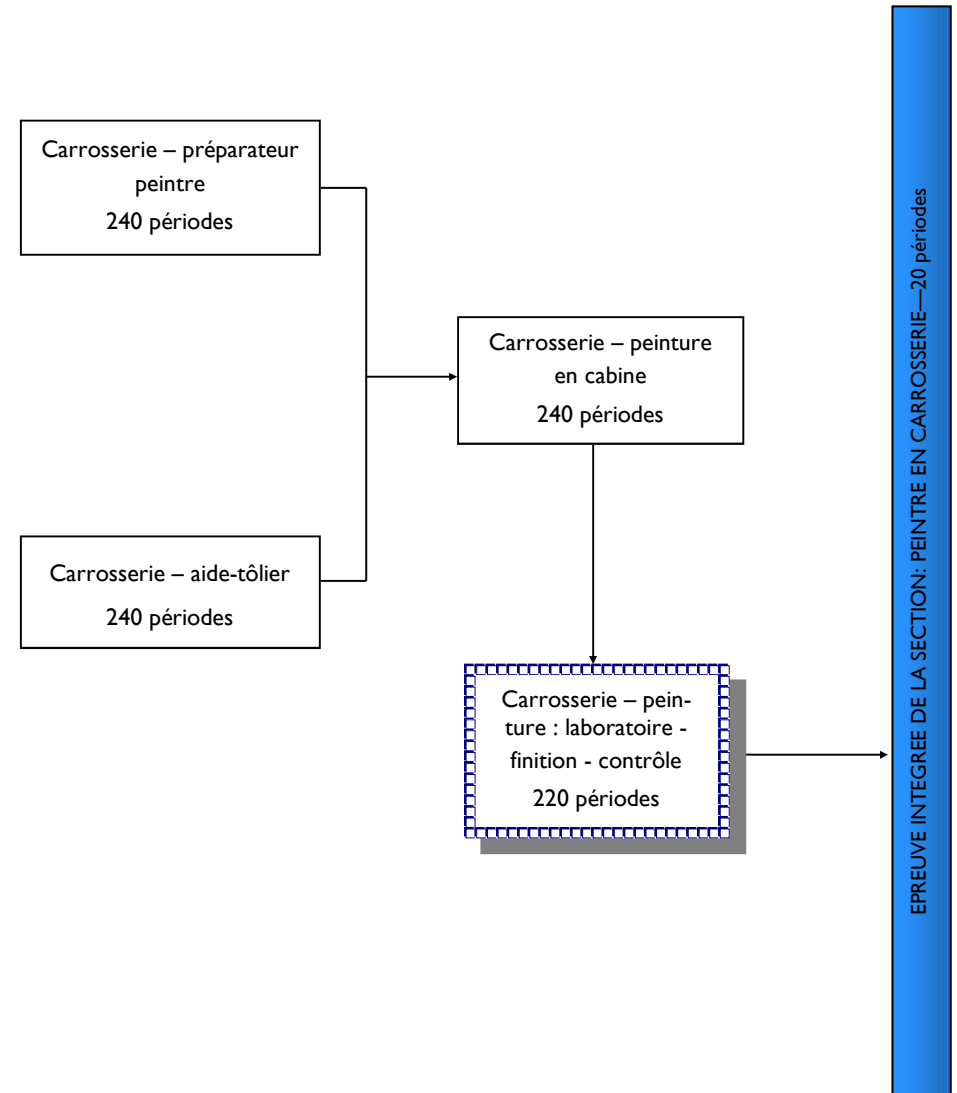
Pour les travaux de peinture et de finition :

- dégraisser les parties à travailler ; appliquer les couches de base, les laques et les couches de vernis ;
- projeter (pistolet) les finitions des véhicules réparés et des couches de laque en général ;
- auto-contrôler les travaux effectués ;
- régler et entretenir la cabine de peinture (filtres,...), le matériel et les équipements utilisés ;
- nettoyer, retoucher, polir et lustrer ; préparer le véhicule avant la restitution au client ;
- effectuer les différents types de raccordement ; appliquer les différentes techniques de pistolage (voilage, dégradé, raccords noyés).




ORGANIGRAMME DE LA SECTION : PEINTRE EN CARROSSERIE

| INTITULES | PERIODES |
|--|----------|
| 1^{ère} ANNEE | |
| Carrosserie – préparateur peintre | 240 |
| Carrosserie – aide-tôlier | 240 |
| 2^{ème} ANNEE (Pas organisé en 2016-2017) | |
| Carrosserie – peinture en cabine | 240 |
| Carrosserie – peinture : laboratoire - finition - contrôle | 220 |
| Epreuve intégrée de la section : peintre en carrosserie | 20 |



une période de cours équivaut à 50 minutes

 = Unité déterminante